


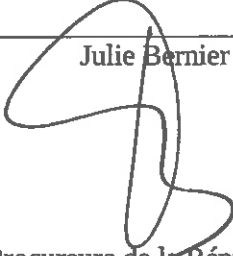

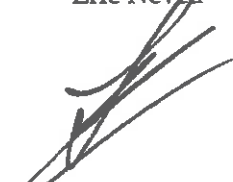

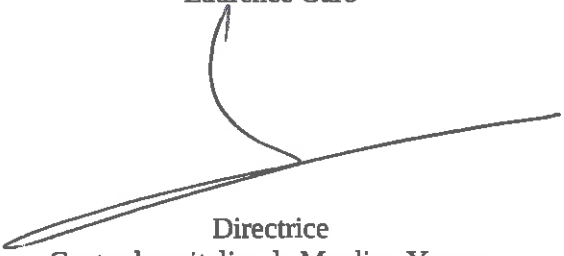
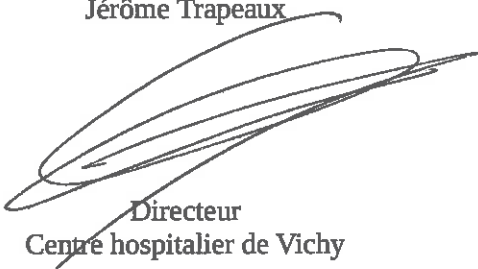

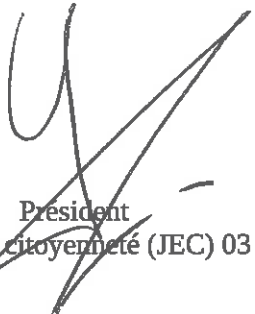
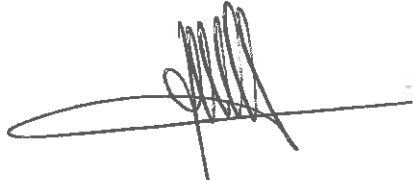


# **PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

**(2018-2022)**

# SIGNATAIRES

Yzeure, le 4 septembre 2018

<p>Marie-Françoise Lecaillon</p>  <p>Préfète de l'Allier</p>	<p>Julie Bernier</p>  <p>Procureure de la République Tribunal de Grande Instance de Montluçon</p>
<p>Emmanuelle Fredon</p>  <p>Procureur de la République Tribunal de Grande Instance de Moulins</p>	<p>Eric Neveu</p>  <p>Procureur de la République Tribunal de Grande Instance de Cusset</p>
<p>Claude Riboulet</p>  <p>Président Conseil départemental de l'Allier</p>	<p>Laurence Garo</p>  <p>Directrice Centre hospitalier de Moulins-Yzeure</p>
<p>Jérôme Trapeaux</p>  <p>Directeur Centre hospitalier de Vichy</p>	<p>Lionel Vidal</p>  <p>Directeur Centre hospitalier de Montluçon</p>
<p>Yves Gauducheau</p>  <p>Président Justice et citoyenneté (JEC) 03</p>	<p>Isabelle Réchard</p>  <p>Présidente Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de l'Allier</p>

# Sommaire

<b>PREAMBULE.....</b>	<b>4</b>
<b>CONTEXTE NATIONAL.....</b>	<b>5</b>
LES CHIFFRES-CLES.....	5
L'IMPACT SOCIAL ET ECONOMIQUE DES VIOLENCES.....	7
LE 5 <sup>E</sup> PLAN NATIONAL DE MOBILISATION ET DE LUTTE CONTRE TOUTES LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (2017-2019).....	7
<b>CONTEXTE LOCAL.....</b>	<b>8</b>
MORTS VIOLENTES AU SEIN DU COUPLE : EXTRACTION DES DONNEES POUR L'ALLIER.....	8
PLAINTES ET INTERVENTIONS DE LA GENDARMERIE ET DE LA POLICE....	8
PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR LE CENTRE D'INFORMATIONS SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES.....	9
PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR JUSTICE ET CITOYENNETÉ.....	9
DISPOSITIFS D'HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT.....	10
NOMBRE DE PERSONNES HEBERGEES.....	11
<b>PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION CONTRE TOUTES LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (2018-2022).....</b>	<b>12</b>
AXES ET OBJECTIFS DE TRAVAIL.....	12
FICHES-ACTIONS.....	13

## PRÉAMBULE

En France, chaque jour, 230 femmes sont victimes de viol ou d'agressions sexuelles. En 2016, 109 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire de vie : cela représente une mort tous les trois jours.<sup>1</sup> Ces violences intolérables, qui témoignent d'inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, demeurent un enjeu majeur pour la société en général et pour les politiques publiques en particulier.

Dans l'Allier, un réseau de partenaires institutionnels et associatifs est engagé, depuis plusieurs années, dans la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple. En 2006 puis en 2012, cette démarche partenariale a été formalisée par la signature de protocoles départementaux. Le protocole signé en 2012 organisait l'action collective autour de trois axes. Un premier axe, consacré au recueil de données, a abouti à la création d'un observatoire départemental des violences faites aux femmes porté par le conseil départemental, qui s'est également impliqué dans les actions du second axe. Celui-ci était consacré à la formation et la sensibilisation des professionnel(le)s, en particulier chargé(e)s de l'accueil à la caisse d'allocations familiales (CAF), et du grand public. Plusieurs centaines de professionnel(le)s de différents secteurs ont ainsi été formé(e)s par le centre d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de l'Allier, par des expertes (Muriel Salmona, Karen Sadlier, Catherine Vasselier...), par des référents locaux de la gendarmerie nationale... Un troisième axe consistait en la mise en place d'un répertoire numérique des coordonnées des personnes ressources à l'échelle locale.

En 2015, les partenaires concernés ont signé un protocole relatif au traitement des mains courantes en matière de violences conjugales. Ce dernier organise les conditions de recours, d'établissement, d'exploitation et de transmission des mains courantes et des procès-verbaux de renseignement judiciaire à l'autorité judiciaire, ainsi que l'aide proposée à la victime. Ainsi, à la suite de l'établissement d'une main courante ou d'un procès-verbal de renseignement judiciaire, si la personne plaignante en est d'accord, ses coordonnées sont transmises à l'association justice et citoyenneté (JEC) 03. Cette dernière contacte alors la victime pour lui proposer un rendez-vous. Le parquet du ressort est systématiquement destinataire des déclarations relatives aux violences conjugales.

En 2016, un dispositif de télé-protection et d'alerte dit « téléphone grave danger » (TGD) a été mis en place à destination des victimes de violences conjugales. Après décision du parquet de l'un des trois tribunaux de grande instance du département, la bénéficiaire se voit attribuer un téléphone portable disposant d'une touche reliée au prestataire Mondial Assistance. En cas de danger imminent menaçant son intégrité physique, la bénéficiaire peut à tout moment activer cette touche afin de déclencher une intervention immédiate des forces de sécurité (police ou gendarmerie). Le dispositif, mis en œuvre par JEC 03, permet ainsi d'assurer la protection physique des victimes.

En 2017, dans la continuité du travail mené depuis plusieurs années, les partenaires ont souhaité se doter d'une stratégie départementale qui décline le cinquième plan national de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019). Fruit d'une réflexion collective, le présent plan vise l'amplification des actions déjà menées afin de consolider le parcours de sortie des femmes victimes de violences au sein du couple, d'améliorer la prise en charge des auteurs de violences pour lutter contre la récidive, d'améliorer la prise en charge des enfants co-victimes et de lutter contre le système prostitutionnel.

---

<sup>1</sup> Ministère chargé des Droits des femmes, chiffres-clés 2016 et 2017.

## CONTEXTE NATIONAL

### Les chiffres-clés<sup>2</sup>

Les femmes représentent 85 % des victimes de viol ou de tentatives de viol, et 74 % des victimes de violences au sein du couple.

Ainsi, chaque jour en France, 230 femmes sont victimes de viol ou de tentatives de viol, et 614 femmes sont victimes de violences au sein du couple (violences verbales, économiques, sexuelles, administratives, physiques...).

#### 1 VICTIMES DÉCLARÉES DE VIOLENCES PHYSIQUES OU SEXUELLES AU COURS DE L'ANNÉE PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE

	FEMMES			HOMMES		
	NOMBRE DE VICTIMES DÉCLARÉES	%	TAUX DE PLAINTE	NOMBRE DE VICTIMES DÉCLARÉES	%	TAUX DE PLAINTE
Victimes sur un an de violences physiques ou sexuelles* dont :	540 000	7,5	17	487 000	2,3	19
Victimes de violences physiques	466 000	2,1	19	456 000	2,2	20
Victimes de violences sexuelles	149 000	0,7	7	39 000	0,2	ns**
dont viol ou tentative de viol	84 000	0,4	10	14 000	0,1	ns

\* Les violences sexuelles sont définies comme des attouchements ou rapports sexuels non désirés, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise.

\*\* Non significatif.

Champ : personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménages ordinaires, France métropolitaine.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité Insee-DNDIRP, 2010-2015.

#### VICTIMES DÉCLARÉES DE VIOLENCES PHYSIQUES OU SEXUELLES PAR CONJOINT OU EX-CONJOINT AU COURS DE L'ANNÉE PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE

	FEMMES			HOMMES		
	NOMBRE DE VICTIMES DÉCLARÉES	%	TAUX DE PLAINTE	NOMBRE DE VICTIMES DÉCLARÉES	%	TAUX DE PLAINTE
Victimes sur un an de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint* dont :	224 000	1,0	14	80 000	0,4	5
Violences physiques	190 000	0,9	16	77 000	0,4	5
Violences sexuelles	59 000	0,1	ns	6 000	< 0,05	ns
dont viol ou tentative de viol	40 000	0,1	ns	4 000	< 0,05	ns

\* conjoint cohabitant ou ex-conjoint à la date de l'enquête

Champ : personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménages ordinaires, France métropolitaine

Source : enquête Cadre de vie et sécurité Insee-DNDIRP, 2010-2015.

<sup>2</sup> Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, chiffres-clés 2016.

En 2016, 109 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire de vie ; 9 enfants, victimes collatérales, sont mort(e)s également.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Femmes victimes</b>	<b>166</b>	<b>156</b>	<b>140</b>	<b>146</b>	<b>122</b>	<b>148</b>	<b>121</b>	<b>119</b>	<b>115</b>	<b>109</b>
<b>Hommes victimes</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>25</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>21</b>	<b>29</b>
<b>Total des décès au sein du couple</b>	<b>192</b>	<b>183</b>	<b>165</b>	<b>174</b>	<b>146</b>	<b>174</b>	<b>146</b>	<b>143</b>	<b>136</b>	<b>138</b>
<b>Suicide autour</b>	66 hommes	59 hommes et 1 femme	56 hommes	53 hommes et 2 femmes	57 hommes et 4 femmes	51 hommes et 3 femmes	50 hommes et 4 femmes	43 hommes et 1 femme	43 hommes et 2 femmes	45 hommes et 2 femmes
<b>Victimes collatérales</b>	8	11	13	10	17	16	21	15	19	11
<i>dont enfants</i>	7	9	10	6	11	9	13	7	11	9
<b>Nombre total de décès</b>	<b>266</b>	<b>254</b>	<b>232</b>	<b>239</b>	<b>224</b>	<b>244</b>	<b>221</b>	<b>202</b>	<b>200</b>	<b>196</b>

Source : ministère de l'Intérieur, Délégation aux victimes.

Néanmoins, les actes de violences ne se traduisent pas systématiquement par une condamnation. L'un des facteurs explicatifs est l'absence de plainte. En effet, à peine 14 % des femmes victimes de violences au sein du couple et 10 % des femmes victimes de viol ou de tentatives de viol portent plainte.

En 2016, 16 916 hommes ont été condamnés pour des crimes ou des délits sur leur conjoint(e) ou concubin(e).<sup>3</sup>

	Femmes	Hommes	Ensemble
<b>Crimes</b>	<b>16</b>	<b>97</b>	<b>113</b>
Homicides par conjoint ou concubin	14	43	57
Viols sur conjoint ou concubin	0	45	45
Autres crimes par conjoint ou concubin (violences ou administrations de substances nuisibles ayant entraîné la mort ou une infirmité, tortures)	2	9	11
<b>Délit</b>	<b>728</b>	<b>16 819</b>	<b>17 547</b>
Violences et administration de substance nuisible, volontaires ou habituelles, par conjoint ou concubin avec ITT <sup>2</sup> supérieure à 8 jours	58	1 295	1 353
Violences et administration de substance nuisible, volontaires ou habituelles, par conjoint ou concubin avec ITT <sup>2</sup> n'excédant pas 8 jours	322	8 787	9 109
Violences ou administration de substance nuisible par conjoint ou concubin sans ITT <sup>2</sup>	322	5 246	5 568
Agressions sexuelles par conjoint ou concubin	1	206	207
Menaces de mort commises par conjoint ou concubin	14	929	943
Harcèlement et autres menaces par conjoint ou concubin	11	356	367
<b>Total des crimes et délits par conjoint ou concubin</b>	<b>744</b>	<b>16 916</b>	<b>17 660</b>

\* Conjoint ou concubin ou partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité.

1 - Les crimes par conjoint et concubin ne sont connus que pour les infractions suivantes : homicides, violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner, violences suivies d'infirmité permanente, torture ou acte de barbarie, viols, empoisonnement.

2 - Incapacité totale de travail.

Source : ministère de la Justice - SDSE - Exploitation du casier judiciaire national - Données provisoires

<sup>3</sup> Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, chiffres-clés 2017.

## **L'impact social et économique des violences**

Le coût des violences commises au sein du couple (y compris les répercussions sur les enfants) a été estimé à 3,6 milliards d'euros annuels, dont 775 millions d'euros de coûts directs : soins de santé, recours aux services de police et à la justice, recours aux aides sociales. A cela, s'ajoutent les coûts indirects : pertes de production (dues aux décès, à l'incarcération, aux absences), coût du préjudice humain, coût de l'incidence sur les enfants, évalués à 2,8 milliards d'euros.<sup>4</sup>

Le coût économique et social de la prostitution en France a été estimé à 1,6 milliards d'euros chaque année. Ce chiffre comprend les coûts directs médicaux (86 millions d'euros pour l'ensemble des consultations, hospitalisations, surconsommation de médicaments) et les coûts directs non médicaux (35 millions d'euros pour l'activité des services de police, de gendarmerie et de la justice). A cela s'ajoutent les coûts liés aux conséquences sociales (décès dus à l'activité prostitutionnelle, incarcérations, placements d'enfants), les coûts humains pour les personnes qui se prostituent (surmortalité, viols, violences physiques et psychologiques) ainsi que les coûts liés à l'évasion fiscale de l'argent de la prostitution (853 millions d'euros).<sup>5</sup>

Afin de prévenir et de lutter contre toutes les violences faites aux femmes, l'action publique est organisée depuis 2005 par des plans interministériels triennaux.

### **Le cinquième plan national de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019)**

- **Priorité nationale n°1 : Consolider le parcours de sortie des femmes victimes de violence**

L'objectif est de faciliter la révélation des faits, la mise à l'abri *via* l'hébergement d'urgence, et le parcours judiciaire (de la prise en charge par les forces de l'ordre aux mesures de protection judiciaire, y compris les « téléphones grave danger »). Les actions recensées visent également à accompagner les victimes jusqu'à la sortie des violences, en particulier en facilitant l'accès au logement autonome et l'insertion professionnelle.

- **Priorité nationale n°2 : Renforcer l'action publique là où les besoins sont les plus importants**

L'objectif est de décliner l'action publique sur l'ensemble du territoire national, y compris en milieu rural et dans les territoires ultramarins. Les actions recensées visent à renforcer l'accès aux droits pour les femmes qui sont victimes de viols et d'agressions sexuelles, à lutter contre le système prostitutionnel, à protéger les mères et les enfants qui sont victimes de violences, les jeunes femmes (18-25 ans), les femmes étrangères et les femmes en situation de handicap.

- **Priorité nationale n°3 : Prévenir les violences en luttant contre le sexisme et la récidive**

L'objectif est de prévenir et de lutter contre le sexisme en milieu scolaire, dans l'espace public, dans le sport et au sein de la sphère professionnelle. Les actions recensées visent également à lutter contre la récidive par l'intermédiaire de stages de responsabilisation à destination des auteurs de violences, et à améliorer la connaissance du phénomène en développant des études nationales et en encourageant le développement d'observatoires territoriaux.

<sup>4</sup> *Etude relative à l'actualisation du chiffrage des répercussions économiques des violences au sein du couple et leur incidence sur les enfants en France*, PSYTEL, 2014.

<sup>5</sup> *Enquête ProstCost : Estimation du coût économique et social de la prostitution en France*, Mouvement du Nid - PSYTEL, 2015.

## CONTEXTE LOCAL

### Morts violentes au sein du couple : extraction des données pour l'Allier<sup>6</sup>

Année	Allier			France		
	TOTAL	Femmes victimes	Hommes victimes	TOTAL	Femmes victimes	Hommes victimes
2006	1	1 (PN) <i>sexe non connu</i>		168	137 (82%)	31 (18%)
2007	0	0	0	192	166 (86%)	26 (14%)
2008	0	0	0	184	157 (85%)	27 (15%)
2009	2	2 (GN) <i>sexes non connus</i>		165	140 (85%)	25 (15%)
2010	1	0	1 (GN)	174	146 (84%)	28 (16%)
2011	0	0	0	146	122 (84%)	24 (16%)
2012	0	0	0	174	148 (85%)	26 (15%)
2013	1	1 (PN)	0	146	121 (83%)	25 (17%)
2014	0	0	0	143	118 (83%)	25 (17%)
2015	0	0	0	136	115 (85%)	21 (15%)
2016	3	1 (PN)	2 (GN)	138	109 (79%)	29 (21%)

Lecture : En 2006, dans l'Allier, une personne est décédée, victime de son ou sa partenaire ou ex-partenaire de vie : conjoint(e), concubin(e), pacsé(e) ou « ex » dans les trois catégories, en zone de compétence de la police nationale (sexe non connu).

### Plaintes et interventions de la gendarmerie et de la police<sup>7</sup>

En 2016 dans l'Allier, les violences intrafamiliales ont représenté 1439 interventions de police ou de gendarmerie. 441 personnes ont porté plainte pour ce type de faits, ce qui représente environ 30 % des interventions. (Il convient de noter que certaines plaintes ont été déposées sans être corrélées à une intervention et inversement.)

87 % des personnes ayant porté plainte en 2016 étaient des femmes.

<sup>6</sup> PN : police nationale ; GN : gendarmerie nationale. Source : ministère de l'Intérieur ; extraction par l'observatoire départemental des violences faites aux femmes du conseil départemental de l'Allier.

<sup>7</sup> Source : délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Allier (Etat), 2016.



### **Nombre de personnes accompagnées par le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de l'Allier<sup>8</sup>**

En 2016, dans le cadre du dispositif « référence départementale violences au sein du couple », 90 femmes ont été suivies et accompagnées. Depuis le début du fonctionnement du dispositif, le 25 novembre 2008, 236 femmes victimes de violences au sein de leur couple ont été accompagnées. 178 femmes ont réussi à sortir de l'emprise de leur conjoint et à se reconstruire.

En 2016, dans les lieux d'accueil et d'écoute « à portée d'elles », 98 femmes ont été accueillies pour un total de 699 entretiens. 814 entretiens individuels (dont 136 avec des professionnel(le)s) ont été réalisés par la juriste du CIDFF. Un tiers de ces entretiens a été révélateur de problématiques de violences.

### **Nombre de personnes accompagnées par justice et citoyenneté (JEC) 03<sup>9</sup>**

En 2016, 904 personnes ont été reçues dans le cadre d'infractions commises au sein de la cellule familiale et/ou du couple (partenaires séparés ou non). Cela représente 120 personnes à Moulins, 531 personnes à Montluçon et 253 personnes à Vichy.

La même année, six « téléphones grave danger » (TGD) ont été attribués : un à Moulins, quatre à Montluçon et un à Vichy.

---

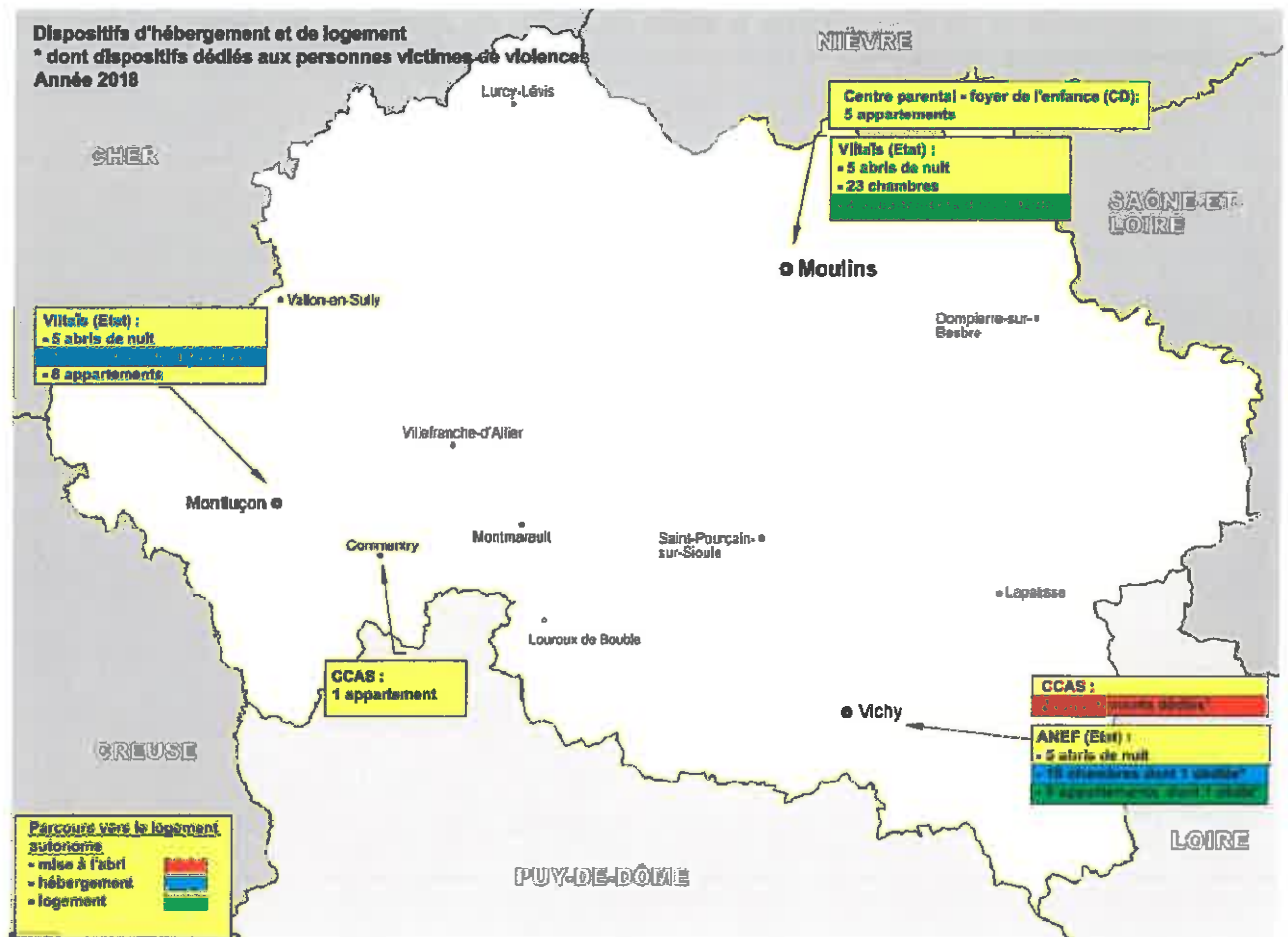
<sup>8</sup> Source : centre d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de l'Allier, 2016.

<sup>9</sup> Source : rapport d'activité de justice et citoyenneté (JEC) 03, 2016.

## Dispositifs d'hébergement et de logement

Depuis octobre 2016, au moins un dispositif d'hébergement et/ou de logement est dédié aux personnes victimes de violences dans chacun des trois bassins urbains de l'Allier : Montluçon, Moulins et Vichy.

L'ensemble des dispositifs permet un parcours vers le logement autonome : mise à l'abri en cas d'urgence, hébergement temporaire, logement.



D'autres solutions peuvent ponctuellement être trouvées, notamment des nuitées d'hôtel financées grâce à des associations ou des événements. Ainsi, JEC 03 a bénéficié de dons du Zonta Club de Vichy. Lorsqu'aucune place n'était disponible dans les structures indiquées ci-dessus, ces sommes ont permis à l'association de financer des nuitées d'hôtel pour des femmes victimes de violences quittant leur conjoint.

## **Nombre de personnes hébergées<sup>10</sup>**

En 2016, 71 personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales ont été accueillies dans l'Allier. Il s'agissait de 67 femmes et de 4 hommes. Les violences conjugales représentaient 63 situations et les violences intrafamiliales 17 situations.

90 % des personnes accueillies ont déclaré avoir subi des violences psychologiques et verbales, 65 % des violences sexuelles et physiques, 52 % des violences économiques et administratives et 37 % des violences sociales et familiales.<sup>11</sup>

30 victimes étaient accompagnées d'enfant(s), ce qui représente 66 enfants accueilli(e)s.

86 % des accueils ont eu lieu dans des situations d'urgence alors que 14 % des départs avaient pu être préparés.

---

<sup>10</sup> Source : données recueillies par l'observatoire départemental des violences faites aux femmes du conseil départemental de l'Allier, auprès des associations Viltais et Anef (Moulins, Montluçon et Vichy), du centre parental du foyer de l'enfance (Moulins) et du centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Vichy.

<sup>11</sup> Hors données du centre parental du foyer de l'enfance (Moulins).

# **PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (2018-2022)**

## **Axes et objectifs de travail**

En cohérence avec les orientations et priorités nationales, les axes et les objectifs de travail du plan départemental sont le fruit d'une concertation entre les différents partenaires, coordonnée par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

Le plan départemental n'a pas vocation à être un recensement exhaustif de l'ensemble des dispositifs déjà à l'œuvre sur le territoire. Il a été établi dans un objectif de modernisation et de développement de la politique conduite. Il constitue un engagement collectif à mettre en œuvre des actions innovantes visant à agir concrètement contre les violences faites aux femmes.

Le suivi de la mise en œuvre du plan départemental d'action contre les violences faites aux femmes est effectué chaque année lors de la commission d'action contre les violences faites aux femmes, présidée par la préfète, en lien avec les procureur(e)s de la République.

Le plan départemental s'articule autour de quatre axes, déclinés en objectifs de travail :

### **1. Consolider le parcours de sortie des femmes victimes et sensibiliser le grand public**

1. Faciliter la mise à l'abri et le parcours vers le logement autonome
2. Renforcer le travail en réseau pour améliorer la prise en charge
3. Mener une réflexion sur la réponse sociale déployée en commissariat et gendarmerie
4. Renforcer le suivi des dispositifs nationaux pour améliorer leur fonctionnement
5. Améliorer l'information des professionnel(le)s
6. Renforcer les actions de l'observatoire départemental des violences faites aux femmes
7. Poursuivre la sensibilisation des plus jeunes et la communication auprès du grand public

### **2. Prendre en charge les auteurs de violences pour lutter contre la récurrence**

8. Favoriser l'éviction du conjoint violent
9. Développer les stages de responsabilisation des auteurs de violences

### **3. Améliorer la prise en charge des enfants co-victimes**

10. Repérer et accompagner les enfants co-victimes
11. Favoriser la coordination des professionnel(le)s : santé, sécurité, associations
12. Mettre en place des dispositifs permettant de protéger les mères et leurs enfants dans l'exercice de l'autorité parentale, pendant et après la séparation

### **4. Lutter contre le système prostitutionnel**

13. Produire un état des lieux partagé
14. Améliorer la prise en charge en développant la formation des professionnel(le)s
15. Poursuivre le travail de prévention et de sensibilisation du grand public

## Fiches-actions

### Axe 1 : Consolider le parcours de sortie des femmes victimes et sensibiliser le grand public

#### Objectif 1 : Faciliter la mise à l'abri et le parcours vers le logement autonome

Action 1		Action 2	
<b>Pilote</b>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier (DDCSPP) : Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de l'Allier (DDFE)	<b>Pilote</b>	Cabinet de madame la préfète
<b>Action</b>	Faciliter la mobilité des femmes victimes de violences pour accélérer leur mise à l'abri : déployer des « bons taxis » permettant aux victimes de se rendre dans un lieu d'hébergement et d'effectuer certaines démarches lorsqu'aucune autre solution n'est mobilisable	<b>Action</b>	Formaliser les modalités du dispositif permettant une escorte par les forces de l'ordre lors de la récupération des affaires au domicile
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Artisans taxis</li> <li>• Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)</li> <li>• Association Nationale d'Entraide Féminine (ANEF)</li> <li>• Vilitais</li> <li>• Gendarmerie</li> <li>• Police</li> <li>• Conseil départemental (CD)</li> <li>• Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)</li> <li>• Association Justice et Citoyenneté (JEC) 03</li> <li>• Centres Hospitaliers (CH) des trois bassins</li> </ul>	<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DDFE</li> <li>• ANEF</li> <li>• Vilitais</li> <li>• CIDFF</li> <li>• JEC 03</li> <li>• Gendarmerie</li> <li>• Police</li> <li>• Observatoire des violences faites aux femmes (CD)</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail dédié afin de définir les modalités d'utilisation de ces « bons taxis »</li> <li>• Sensibilisation des artisans taxis de la compagnie retenue</li> <li>• Bilan et suivi habituels, au titre de la subvention versée</li> </ul>	<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail avec la gendarmerie et la police</li> <li>• Élargissement à un petit comité de partenaires volontaires</li> <li>• Communication large auprès des agents des forces de l'ordre et auprès des partenaires qui pourraient les solliciter</li> </ul>
<b>Financement</b>	BOP 137	<b>Financement</b>	-

## Axe 1 : Consolider le parcours de sortie des femmes victimes et sensibiliser le grand public

### Objectif 1 : Faciliter la mise à l'abri et le parcours vers le logement autonome

Action 3		Action 4	
<b>Pilote</b>	DDCSPP : service Hébergement, Logement et Protection des Personnes Vulnérables (HLPPV)	<b>Pilote</b>	Réfèrent(e)s des centres hospitaliers
<b>Action</b>	Faciliter la mise à l'abri et le parcours vers le logement social et mettant en place une procédure de « signalement » des dossiers concernés aux représentant(e)s de l'État siégeant dans les Commissions d'Attribution des Logements (CAL)	<b>Action</b>	Poursuivre le déploiement des protocoles-cadres de prise en charge dans les centres hospitaliers (CH)
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bailleurs sociaux</li> <li>• Préfecture, sous-préfectures</li> <li>• Direction Départementale des Territoires (DDT)</li> <li>• DDCSPP</li> <li>• Associations qui font de l'accompagnement : Viltais, Partage et travail, ANEF</li> <li>• SIAO</li> </ul>	<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services des urgences, dont réfèrent(e)</li> <li>• Pôle de gynécologie/obstétrique</li> <li>• Pédiatrie</li> <li>• Gendarmerie, police</li> <li>• Procureur(e) du Tribunal de Grande Instance (TGI) du ressort</li> <li>• DDFFE</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un mode de signalement de ces situations</li> <li>• Suivi quantitatif du nombre de dossiers signalés</li> <li>• Suivi quantitatif du nombre de situations aboutissant à un logement après passage en Commission d'Attribution des Logements (CAL)</li> </ul>	<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un protocole-cadre et diffusion aux services</li> <li>• Présentation du protocole-cadre en Commission Médicale d'Établissement (CME)</li> <li>• Formation des personnels concernés</li> <li>• Information des internes nouvellement affecté(e)s au CH</li> <li>• Rencontres périodiques des partenaires du CH : police, gendarmerie, procureur(e)</li> </ul>
<b>Financement</b>	BOP 137	<b>Financement</b>	Financement de la formation : cofinancement du BOP 137 et du CH

## Axe 1 : Consolider le parcours de sortie des femmes victimes et sensibiliser le grand public

### Objectif 1 : Faciliter la mise à l'abri et le parcours vers le logement autonome

Action 5	
<b>Pilote</b>	Centre hospitalier de Montluçon
<b>Action</b>	Poursuivre le déploiement de la convention santé/sécurité/justice
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier (SDIS 03)</li> <li>• Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)</li> <li>• Gendarmerie</li> <li>• Police</li> <li>• Justice</li> <li>• Service des urgences et de la psychiatrie</li> <li>• Sous-Préfecture</li> <li>• Président du Conseil de Surveillance du CH</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion périodique du comité santé/sécurité/justice</li> <li>• Renforcement de la formation au Plan de Sécurité d'Établissement (PSE) des professionnels hospitaliers et sensibilisation du public</li> <li>• Mise en place d'une convention</li> <li>• Validation des fiches actions du PSE</li> </ul>
<b>Financement</b>	

Action 6	
<b>Pilote</b>	DDCSPP : service Hébergement, Logement et Protection des Personnes Vulnérables (HLPPV)
<b>Action</b>	Formaliser les habitudes de travail par le biais d'un conventionnement entre le CIDFF et le SIAO
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CIDFF</li> <li>• SIAO</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature d'une convention SIAO/CIDFF sous le pilotage du service HLPPV</li> <li>• Bilan et suivi habituels, au titre des subventions versées</li> </ul>
<b>Financement</b>	

## Axe 1 : Consolider le parcours de sortie des femmes victimes et sensibiliser le grand public

### Objectif 2 : Renforcer le travail en réseau pour améliorer la prise en charge

Action 7		Action 8	
<b>Pilote</b>	Conseil départemental	<b>Pilote</b>	DDCSPP : Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de l'Allier (DDFE)
<b>Action</b>	Améliorer la connaissance mutuelle en proposant des rencontres régulières des partenaires impliqué(e)s dans la prise en charge	<b>Action</b>	Constituer et diffuser un annuaire des référent(e)s au sein de chaque commissariat et brigade
<b>Partenaires</b>	Ensemble des partenaires intervenant dans l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des personnes victimes de violences	<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cabinet de madame la préfète</li> <li>• Gendarmerie</li> <li>• Police</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation prise en charge par l'observatoire des violences faites aux femmes</li> <li>• Une rencontre par bassin et par an envisagée, à ajuster en fonction des besoins identifiés</li> <li>• Suivi en comité de pilotage de l'observatoire des violences faites aux femmes</li> </ul>	<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des noms des référent(e)s auprès du Groupement de Gendarmerie Départemental (GGD) et de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)</li> <li>• Constitution d'un fichier Excel</li> <li>• Communication large auprès des agents de forces de l'ordre et auprès des partenaires qui pourraient les solliciter</li> <li>• Dès le départ ou la mutation d'un(e) référent(e), communication à la DDFE qui se charge de mettre à jour le fichier</li> </ul>
<b>Financement</b>		<b>Financement</b>	-



## Axe 1 : Consolider le parcours de sortie des femmes victimes et sensibiliser le grand public

### Objectif 2 : Renforcer le travail en réseau pour améliorer la prise en charge

Action 9	
<b>Pilote</b>	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
<b>Action</b>	Formaliser les habitudes de travail et mieux faire connaître l'accueil de jour, y compris auprès des associations caritatives
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations à caractère social, en relation avec le public (restos du cœur, croix rouge, associations de quartier...)</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conventionnement avec les partenaires chaque fois que cela s'avère pertinent (ex : permanences réciproques dans les locaux, prêts/dons de matériel)</li> <li>Rencontres régulières des partenaires, échanges, visites des locaux</li> </ul>
<b>Financement</b>	

### Objectif 3 : Mener une réflexion sur la réponse sociale déployée en commissariat et gendarmerie

Action 10	
<b>Pilote</b>	Conseil départemental
<b>Action</b>	Mener une réflexion sur la réponse sociale déployée en commissariat et/ou gendarmerie
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gendarmerie, police</li> <li>Membres du comité de pilotage de l'observatoire des violences faites aux femmes</li> <li>Parquets des trois TGI</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat des lieux, besoins, recherche de financements auprès des partenaires</li> <li>Suivi en comité de pilotage de l'observatoire</li> </ul>
<b>Financement</b>	A définir à l'issue de la réflexion

## Axe 1 : Consolider le parcours de sortie des femmes victimes et sensibiliser le grand public

### Objectif 4 : Renforcer le suivi des dispositifs nationaux pour améliorer leur fonctionnement

Action 11		Action 12	
<b>Pilote</b>	Parquet du tribunal de grande instance de Montluçon	<b>Co-pilotes</b>	Parquets des trois TGI Cabinet de madame la préfète
<b>Action</b>	Renforcer le suivi du « téléphone grave danger » (TGD) et améliorer la communication des informations relatives au TGD	<b>Action</b>	Renforcer le suivi des mains courantes et Procès-Verbaux de Renseignements Judiciaires (PVRJ)
<b>Partenaires</b>	Membres du comité de pilotage du dispositif TGD	<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gendarmerie</li> <li>• Police</li> <li>• DDFE</li> <li>• JEC 03</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formaliser un « qui fait quoi » permettant aux agents de terrain des services impliqués de mieux comprendre le fonctionnement du TGD</li> <li>• Informer systématiquement la police de l'attribution de TGD en zone gendarmerie et vice versa</li> <li>• Inscrire systématiquement les bénéficiaires d'un TGD dans la base SIP (Sécurisation des Interventions et des Personnes) de la gendarmerie</li> <li>• Suivi du nombre de TGD attribués par ressort en commission</li> </ul>	<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des indicateurs permettant un suivi plus opérationnel de la mise en œuvre du protocole par les forces de sécurité et JEC</li> <li>• Communication du bilan annuel aux structures signataires du protocole</li> </ul>
<b>Financement</b>		<b>Financement</b>	

## Axe 1 : Consolider le parcours de sortie des femmes victimes et sensibiliser le grand public

### Objectif 5 : Améliorer l'information des professionnel(le)s

Action 13		Action 14	
<b>Pilote</b>	DDCSPP : Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de l'Allier (DDFE)	<b>Pilote</b>	Conseil départemental
<b>Action</b>	Déployer une offre de formation spécialisée : formations réservées à un seul secteur professionnel et/ou ciblant une problématique identifiée	<b>Action</b>	Poursuivre les sensibilisations pluri-professionnelles à destination des personnels d'accueil
<b>Partenaires</b>	Ensemble des professionnel(le)s au contact des femmes victimes de violences	<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CIDFF</li> <li>• Ensemble des partenaires susceptibles d'intervenir dans l'accueil des personnes victimes de violences conjugales</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formations réservées à un seul secteur professionnel : sur sollicitation des personnels concernés</li> <li>• Formations ciblant une problématique identifiée : en fonction des besoins</li> </ul>	<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une sensibilisation par bassin et par an, organisée par l'observatoire des violences faites aux femmes, dispensées par le CIDFF, à ajuster en fonction des besoins identifiés</li> <li>• Suivi en comité de pilotage de l'observatoire</li> </ul>
<b>Financement</b>	Cofinancement du BOP 137 et des institutions ou structures concernées	<b>Financement</b>	CD (convention pluri-annuelle d'objectifs et de financement CD/CIDFF)

## Axe 1 : Consolider le parcours de sortie des femmes victimes et sensibiliser le grand public

### Objectif 5 : Améliorer l'information des professionnel(le)s

Action 15	
<b>Pilote</b>	DDCSPP : Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de l'Allier (DDFE)
<b>Action</b>	Élaborer un vade-mecum, document synthétique d'information à destination des professionnel(le)s de santé exerçant en libéral et des nouveaux personnels qui, en raison du turn-over, n'auraient pas pu être formés dans les commissariats, brigades, CH
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dentistes, infirmier(e)s, kinésithérapeutes, médecins généralistes, sages-femmes et, le cas échéant, les ordres correspondants</li> <li>• Observatoire des violences faites aux femmes (CD)</li> <li>• Médecins référent(e)s des urgences des CH</li> <li>• Gendarmerie, police</li> <li>• DDFE</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des référent(e)s pouvant être contacté(e)s dans chaque commissariat de police et brigade de gendarmerie, des permanences en dehors des heures ouvrées et des numéros de téléphone pertinents</li> <li>• Adaptation des documents élaborés dans d'autres départements en petit comité de partenaires volontaires</li> <li>• Proposition soumise à la validation des médecins référent(e)s des urgences et, le cas échéant, des ordres</li> <li>• Envoi à l'ensemble des professionnel(le)s concerné(e)s</li> <li>• Mise à jour par la DDFE en cas de départ (mutations...) des référent(e)s</li> </ul>
<b>Financement</b>	BOP 333

### Objectif 6 : Renforcer les actions de l'observatoire départemental des violences faites aux femmes

Action 16	
<b>Pilote</b>	Conseil départemental
<b>Action</b>	Pérenniser et développer les actions de l'observatoire des violences faites aux femmes
<b>Partenaires</b>	Membres du comité de pilotage de l'observatoire des violences faites aux femmes
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de l'observatoire : production et l'analyse de données, création et diffusion d'outils de communication, coordination du travail en réseau, animation de groupes de travail, organisation de temps de formation, de sensibilisation et de prévention, et accompagnement de porteurs de projets</li> <li>• Travail partenarial mené sur le long terme</li> <li>• Suivi en comité de pilotage de l'observatoire des violences faites aux femmes</li> </ul>
<b>Financement</b>	Conseil départemental

## Axe 1 : Consolider le parcours de sortie des femmes victimes et sensibiliser le grand public

### Objectif 7 : Poursuivre la sensibilisation des plus jeunes et la communication auprès du grand public

<b>Action 17</b>	
<b>Pilote</b>	Cabinet de madame la préfète
<b>Action</b>	Prévoir des opérations de communications auprès du grand public (portes ouvertes, visites médiatisées, présentation des dispositifs...) pour rassurer, « démystifier » la prise en charge
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DDFE</li> <li>• Ensemble des professionnel(le)s au contact des femmes victimes de violences</li> <li>• Médias locaux</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement autour des temps forts médiatiques (« journées internationales » les 25 novembre et 8 mars)</li> <li>• Communication ponctuelle autour des avancées réalisées : visite officielle des appartements et chambres dédiées sur chaque bassin...</li> </ul>
<b>Financement</b>	Si besoin lors des visites officielles et inaugurations : BOP 307

<b>Action 18</b>	
<b>Pilote</b>	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
<b>Action</b>	Actions de prévention et de promotion auprès du jeune public
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Education nationale (EN)</li> <li>• Centres sociaux</li> <li>• Accueils de loisirs</li> <li>• Écoles de la 2<sup>e</sup> Chance (E2C)</li> <li>• Missions Locales</li> <li>• Points Information Jeunesse (PIJ)</li> <li>• Institut de Formations Interprofessionnel (IFI)</li> <li>• Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) – Centre social de Fontbouillant</li> <li>• Maisons de quartier</li> <li>• Autres partenaires volontaires en fonction des projets</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuité du processus existant : information et échange avec les partenaires, temps de prévention dans les établissements scolaires dans le cadre de convention avec l'EN</li> <li>• Différentes thématiques abordées : égalité, mixité professionnelle et élargissement des choix professionnels, lutte contre les violences, sexualité et vie affective</li> <li>• Bilan et suivi habituels avec les partenaires et financeurs</li> </ul>
<b>Financement</b>	Convention pluri-annuelle d'objectifs et de financement avec le CD, ARS, Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH)

**Axe 1 : Consolider le parcours de sortie des femmes victimes et sensibiliser le grand public**

**Objectif 7 : Poursuivre la sensibilisation des plus jeunes et la communication auprès du grand public**

<b>Action 19</b>	
<b>Pilote</b>	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
<b>Action</b>	Actions de sensibilisation du grand public (ciné-débat, temps d'échanges conviviaux)
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations</li> <li>• Centres sociaux</li> <li>• MJC</li> <li>• Autres partenaires volontaires en fonction des projets</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soirées grand public autour des temps forts médiatiques (« journées internationales » les 25 novembre et 8 mars)</li> <li>• Bilan et suivi habituels avec les partenaires et financeurs</li> </ul>
<b>Financement</b>	DDFE, CD, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), communautés d'agglomération

## Axe 2 : Prendre en charge les auteurs de violences pour lutter contre la récidive

### Objectif 8 : Favoriser l'éviction du conjoint violent

Action 20	
<b>Pilote</b>	DDCSPP : service Hébergement, Logement et Protection des Personnes Vulnérables (HLPPV)
<b>Action</b>	Expérimenter la mise à disposition d'un logement dédié aux auteurs de violences conjugales
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allier Habitat</li> <li>• Gendarmerie</li> <li>• Police</li> <li>• Parquet du TGI du ressort</li> <li>• SPIP</li> <li>• SIAO</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 logements accompagnés », signature d'une convention Etat/Allier Habitat</li> <li>• Suivi dans le cadre de cette convention</li> </ul>
<b>Financement</b>	Fond National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNADVL), dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 logements accompagnés »

### Objectif 9 : Développer les stages de responsabilisation des auteurs de violences

Action 21	
<b>Pilote</b>	Parquets des TGI de Montluçon et Moulins
<b>Action</b>	Développer les stages de responsabilisation (alternative aux poursuites) en milieu ouvert
<b>Mise en œuvre opérationnelle</b>	Justice et Citoyenneté (JEC) 03
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suite à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites par le parquet</li> <li>• Suivi de l'action dans le cadre de la politique pénale de chaque parquet, le cas échéant en lien avec JEC 03</li> </ul>
<b>Financement</b>	Stages payants pour les participants

## Axe 2 : Prendre en charge les auteurs de violences pour lutter contre la récidive

### Objectif 9 : Développer les stages de responsabilisation des auteurs de violences

Action 22		Action 23	
<b>Pilote</b>	Tribunal de grande instance de Cusset	<b>Pilote</b>	Justice et Citoyenneté (JEC) 03
<b>Action</b>	Maintenir les stages de citoyenneté intégrant un module de prévention des violences conjugales	<b>Action</b>	Expérimenter un stage de responsabilisation en milieu fermé, à la maison d'arrêt de Moulins
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gendarmerie</li> <li>• SDIS</li> <li>• Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)</li> </ul>	<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cabinet de madame la préfète</li> <li>• SPIP</li> <li>• Maison d'arrêt de Moulins</li> <li>• DDFE</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suite au prononcé de mesures alternatives aux poursuites par le Parquet de Cusset</li> <li>• Suivi du stage et des participants par un délégué du Procureur</li> <li>• Suivi de l'action dans le cadre de la politique pénale du Parquet de Cusset</li> </ul>	<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des auteurs concernés par la maison d'arrêt et le SPIP</li> <li>• Intervention de JEC 03</li> <li>• Bilan et suivi habituels, au titre de la subvention versée</li> </ul>
<b>Financement</b>	Stages gratuits, les participants n'assurant que le transport et le repas	<b>Financement</b>	BOP 137



### Axe 3 : Améliorer la prise en charge des enfants co-victimes

#### Objectif 10 : Repérer et accompagner les enfants co-victimes

Action 24		Action 25	
<b>Pilote</b>	Conseil départemental	<b>Pilote</b>	Conseil départemental
<b>Action</b>	Réactualiser et diffuser le guide « La santé des enfants exposé(e)s aux violences conjugales », informer et former les professionnel(le)s	<b>Action</b>	Mener une réflexion sur l'accompagnement spécifique des enfants victimes de violences conjugales
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnel(le)s des secteurs social, médico-social, éducatif, scolaire, sanitaire, judiciaire et de la petite enfance</li> <li>• Membres des observatoires des violences faites aux femmes et de la protection de l'enfance</li> </ul>	<b>Partenaires</b>	Membres des observatoires des violences faites aux femmes et de la protection de l'enfance
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réactualisation et diffusion prévue en 2018</li> <li>• Conférence et formation proposée en 2018</li> </ul>	<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	Réflexion dans le cadre de rencontres partenariales
<b>Financement</b>	Conseil départemental	<b>Financement</b>	A définir

### Axe 3 : Améliorer la prise en charge des enfants co-victimes

**Objectif 11 : Favoriser la coordination des professionnel(le)s : santé, sécurité, associations**

**Objectif 12 : Mettre en place des dispositifs pour protéger les mères et leurs enfants dans l'exercice de l'autorité parentale, pendant et après la séparation**

Action 26	
<b>Pilote</b>	DDCSPP : Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de l'Allier (DDFE)
<b>Action</b>	Etude de faisabilité et d'opportunité du déploiement d'un Point d'Accueil Médico-Judiciaire (PAMJ) au sein des CH du département
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CH</li> <li>• Gendarmerie</li> <li>• Police</li> <li>• ARS</li> <li>• Parquets des TGI concernés</li> <li>• Association « la voix de l'enfant »</li> <li>• CIDFF et JEC 03</li> <li>• CD</li> <li>• Toute autre institution ou structure volontaire pour prendre part à ce projet</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du projet aux partenaires concernés</li> <li>• Visite du PAMJ d'Annonay (Ardèche) et échanges avec les partenaires locaux</li> <li>• Groupe de travail dédié</li> <li>• Suivi annuel dans le cadre de la commission, réunions d'un comité opérationnel en tant que de besoin</li> </ul>
<b>Financement</b>	Recherche de financements : Etat, CD, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Mutualité Sociale Agricole (MSA), communautés d'agglomération

Action 27	
<b>Pilote</b>	Conseil départemental
<b>Action</b>	Consolider les espaces de rencontres
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAF</li> <li>• MSA</li> <li>• Deux services de médiation familiale</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérimentation dans le cadre du schéma des services aux familles (SDSF)</li> <li>• Suivi en comité des financeurs de la médiation familiale et en comité de pilotage du SDSF</li> </ul>
<b>Financement</b>	A définir avec le comité des financeurs

### Axe 3 : Améliorer la prise en charge des enfants co-victimes

#### Objectif 12 : Mettre en place des dispositifs pour protéger les mères et leurs enfants dans l'exercice de l'autorité parentale, pendant et après la séparation

Action 28		Action 29	
<b>Pilote</b>	Conseil départemental	<b>Pilote</b>	Conseil départemental
<b>Action</b>	Expérimenter des espaces de rencontres protégés développant des modalités spécifiques d'intervention en cas de violences au sein du couple parental	<b>Action</b>	Soutenir des actions d'accompagnement à la parentalité en direction des femmes victimes de violences et de leurs enfants
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAF</li> <li>• MSA</li> <li>• Deux services de médiation familiale</li> </ul>	<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAF</li> <li>• MSA</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	Comité de pilotage du SDSF	<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	Réflexion à engager dans le cadre du réseau Parents 03 en 2019
<b>Financement</b>	A définir avec le comité des financeurs	<b>Financement</b>	A définir

## Axe 4 : Lutter contre le système prostitutionnel

### Objectif 13 : Produire un état des lieux partagé

Action 30	
<b>Pilote</b>	DDCSPP : Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de l'Allier (DDFE)
<b>Action</b>	Établir un état des lieux partagé portant sur les situations de prostitution
<b>Partenaires</b>	Membres de la commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle (cf. arrêté préfectoral n°339/2018) ; Education nationale ; enseignement supérieur ; centres hospitaliers ; foyers des jeunes travailleurs ; points information jeunesse ; missions locales ; centres sociaux ; centres communaux d'action sociale ; CAF ; bailleurs sociaux ; associations agréées ; associations en charge de l'hébergement et du logement ; associations prenant en charge les publics migrants ; associations à vocation caritative ; autres associations
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'un état des lieux par le biais d'un questionnaire envoyé aux acteurs et actrices de la prise en charge</li> <li>Analyse qualitative des réponses et entretiens avec les acteurs et actrices de la prise en charge</li> </ul>
<b>Financement</b>	-

### Objectif 14 : Améliorer la prise en charge en développant la formation des professionnel(le)s

Action 31	
<b>Pilote</b>	DDCSPP : Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de l'Allier (DDFE)
<b>Action</b>	Sensibilisation des membres de la commission par l'association ALC (Nice)
<b>Partenaires</b>	Membres de la commission définis par arrêté préfectoral n°339/2018
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation lors de l'installation de la commission</li> <li>Bilan et suivi habituel, au titre de la subvention versée</li> </ul>
<b>Financement</b>	BOP 137 (enveloppe régionale)

## Axe 4 : Lutter contre le système prostitutionnel

### Objectif 14 : Améliorer la prise en charge en développant la formation des professionnel(le)s

Action 32		Action 33	
<b>Pilote</b>	CIDFF	<b>Pilote</b>	DDCSPP : Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de l'Allier (DDFE)
<b>Action</b>	Formation des professionnel(le)s volontaire(s) au repérage et à la prise en charge des personnes prostituées	<b>Action</b>	Organiser des conférences de formation
<b>Partenaires</b>	Professionnel(le)s de terrains de structure sociale susceptible de recevoir du public	<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnel(le)s de terrains susceptible de recevoir du public</li> <li>• Membres de la commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et le traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle</li> <li>• Tout(e) autre professionnel(le) concerné(e) par la thématique</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois sessions de sensibilisation (une session par bassin urbain) de 3h chacune</li> <li>• Bilan et suivi habituels, au titre de la subvention versée</li> </ul>	<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	Organisation au titre de la journée mondiale des droits des femmes (8 mars)
<b>Financement</b>	BOP 137	<b>Financement</b>	BOP 137

## Axe 4 : Lutter contre le système prostitutionnel

### Objectif 15 : Poursuivre le travail de prévention et de sensibilisation du grand public

Action 34		Action 35	
<b>Pilote</b>	Cabinet de madame la préfète	<b>Pilote</b>	DDCSPP : Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de l'Allier (DDFE)
<b>Action</b>	Communication dans les médias locaux	<b>Action</b>	Événements d'information et de discussion (type « ciné-débat ») à destination du grand public
<b>Partenaires</b>	Médias locaux : presse écrite, radio, télévision, internet	<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structure porteuse à définir, en fonction de l'intérêt des structures accueillant le grand public (centres sociaux, PIJ, association ciné bocage...)</li> <li>Membres de la commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle</li> </ul>
<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	Communiqué de presse exposant les conclusions du rapport parlementaire Geoffroy-Bousquet, les nouvelles dispositions de la loi du 13 avril 2016 et la stratégie départementale de prévention et de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle	<b>Déploiement, pilotage et suivi</b>	Organisation au titre de la journée mondiale contre les violences faites aux femmes (25 novembre)
<b>Financement</b>		<b>Financement</b>	Cofinancement du BOP 137 et des institutions ou structures concernées